VIVALIS

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 2.219.869,65 €
Siège social : La Corbière, 49450 ROUSSAY
RCS ANGERS 422.497.560

ORDRE DU JOUR

Mesdames et Messieurs, les actionnaires de VIVALIS sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le jeudi 10 juin 2010 à 10H30, à l'Hôtel Novotel Cité des Congrès, 3, rue de Valmy, 44000 Nantes.

L'assemblée générale mixte aura pour objet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Directoire sur la marche de la société sur les comptes clos au 31 décembre 2009 ; auquel est annexé le tableau des 5 exercices, le tableau des délégations en matière d'augmentation de capital conformément à l'article L225-100 alinéa 7 du Code de Commerce;
- Rapport spécial du Directoire sur les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 en vertu des dispositions des articles L225-177 à L225-186 du Code de Commerce ;
- Rapport spécial du Directoire sur les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 en vertu des dispositions des articles L225-197-1 à L225-197- 3 du Code de Commerce ;
- Rapport du conseil de Surveillance sur les comptes clos au 31 décembre 2009 ;
- Rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions d'organisation et de préparation des travaux du conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission et sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009;
- Rapport de Messieurs les Co-Comissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L225-86 du code de Commerce, approbation de ces conventions ;
- Rapport de Messieurs les Co-Commissaires aux comptes sur le rapport du président du Conseil de surveillance sur les conditions d'organisation et de préparation des travaux du conseil de surveillance et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société ;
- Approbation des comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 (résolution n°1) ;
- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts (résolution n°2)
- Quitus des membres du Directoire et du Conseil de surveillance (Résolution n°3)
- Affectation du résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2009 (résolution n°4);
- Approbation de la convention de cautionnement d'un emprunt de 1.200.000 euros, conclue en 2008 mais dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice 2009 entre Groupe Grimaud et Vivalis (convention visée à l'article L225-86 du Code de commerce) (résolution n°5) ;
- Approbation de la convention d'animation entre Groupe Grimaud et Vivalis conclue en 2007 mais dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice 2009 (convention visée à l'article L225-86 du Code de commerce) (résolution n°6);
- Approbation de la convention de cautionnement d'un emprunt de 2.830.000 euros, conclue antérieurement entre Groupe Grimaud et Vivalis mais dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice 2009 (convention visée à l'article L225-86 du Code de commerce) (résolution n°7);

- Approbation de la convention de cautionnement d'un emprunt de 300.000 euros, conclue antérieurement entre Groupe Grimaud et Vivalis mais dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice 2009 (convention visée à l'article L225-86 du Code de commerce) (résolution n°8);
- Approbation de la convention de cautionnement d'un emprunt de 800.000 euros, conclue antérieurement entre Groupe Grimaud et Vivalis mais dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice 2009 (convention visée à l'article L225-86 du Code de commerce) (résolution n°9);
- Approbation du contrat de rémunération supplémentaire pour inventions conclu antérieurement entre Majid Mehtali et Vivalis mais dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice 2009 (convention visée à l'article L225-86 du Code de commerce) (résolution n°10);
- Pouvoirs (résolution n°11).

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- Rapports spéciaux de Messieurs les Co-Commissaires aux Comptes sur les augmentations de capital ;
- Rapport spécial de Messieurs les Co-Commissaires aux comptes sur la réduction de capital social
- Modification des statuts, (résolution n°12).
- Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (résolution n°13)
- Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions (résolution n°14) ;
- Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions (résolution n°15);
- Emission d'options de souscription d'actions – Délégation au directoire à cet effet (résolution n°16),
- Emission d'actions gratuites, rachat d'actions par la Société sur le marché à cette fin - Délégation au Directoire à cet effet (résolution n°17) ;
- Délégation de compétence consentie au Directoire en vue d'augmenter le capital social par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes (résolution n°18)
- Emission de bons de souscription d'actions (résolution n°19);
- Augmentation de capital social réservée aux salariés de la Société dans les conditions prévues à l'article L3332-18 et suivants du Code du travail, en application de l'article L225-129-6 du code de commerce : conditions et modalités de l'émission, pouvoirs à conférer au Directoire à cet effet (résolution n°20);
- Pouvoirs (résolution n°21).